



Château de Longchamp  
Bois de Boulogne, 75016 PARIS



Bureau Régional de l'Europe  
8, Scherfigsvej  
DK-2100 COPENHAGUE O



Conférence internationale OMS/CIE sur  
l'enseignement de la planification  
familiale aux personnels de santé

Paris, 6-11 juillet 1981

INDEXED

ICP/MCH 025/11  
UNFPA RMI/79/PO5  
22 mai 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

ASPECTS PSYCHOSOCIAUX ET EDUCATIFS

par

Ph. Lecorps

Responsable de la Section éducation pour la santé  
et planification familiale

Ecole nationale de la Santé publique, Rennes (France)

*Fam. plan. 1981*  
*Psychosociales*

Evoquer une question sous l'angle psychosocial consiste à faire appel à toutes les disciplines et à se placer dans une optique qui considère l'homme en tant qu'individu plein de désirs et de contradictions et que participant d'une vie collective, inséré dans une société et une culture qui le modèlent.

Le recours à ces disciplines scientifiques, cette recherche de l'aspect humain vont permettre de mieux cerner les besoins des personnes qui consultent et par conséquent de mieux y adapter les réponses des services, accroissant ainsi l'efficacité des moyens prescrits.

L'utilisation des méthodes destinées à faciliter l'arrivée de l'enfant au foyer ou à espacer les naissances se révèle plus ou moins efficace selon que l'homme et la femme en cause souhaitent l'enfant, suivant aussi la place du "projet d'enfant" dans l'environnement social et politique de cette femme ou de ce couple.

Il importe donc de proposer aux professionnels de la santé des instruments théoriques et pratiques pour leur permettre de bien comprendre ceux qui font appel à eux et de leur répondre en connaissance de cause.

A notre sens, l'"aspect éducatif" de la planification familiale englobe l'ensemble des techniques de communication et d'information et les stratégies sociales à mettre en oeuvre pour que le "client" puisse acquérir les informations et les techniques disponibles, de manière à accorder sa vie relationnelle et sexuelle à ses projets.

Le but recherché consiste à préparer les professionnels de la santé à définir, dans le cadre de la collectivité dans laquelle ils travaillent, des objectifs possibles et réalisables, à choisir les moyens et les techniques appropriées et à élaborer des instruments d'évaluation permettant de se prononcer sur la validité de l'action entreprise.